



Mon ex ami a mis des photo de ns sur 1 site porno

Par **jolie_pika**, le **22/03/2009** à **08:55**

bonjour mon ex ami a mis des photos de ns et de moi nue sur plusieurs sites a caractere pornographique a mon insu .

a la suite de ca j ai envoyer 1 photo de lui nue et sa copine du jour veux me porter plainte pour atteinte a l image !
alors que moi ca fait 2ans que je me bat pour recuperer ces photos et qu il les retire de ces site
quel recours puis je avoir a ce sujet?

Par **jolie_pika**, le **22/03/2009** à **12:02**

bon j ai essayé en lui demandant a plusieurs reprises de retirer ces photos de ces sites a caractere pornographique. mais a ma grande surprise ces photos y sont toujours et j ai recu dernièrement des attaques de sa nouvelle copine me qui m insulté et disat que j etai plutot legere comme fille
donc apres plusieurs emails echanger je lui est fait parvenir 1 photo de lui dans 1 position un peu osé mais pour qu elle arrete ses attaques.....
et depuis je m apercois que ces photos mise a mon insu sur le net y sont toujours !
alors qu elle recours je peu avoir porter plainte faire 1 main courante comment faire ?

Par **jolie_pika**, le **22/03/2009** à **13:27**

merci mais comment savoir sur combien de site de rencontre ou pornographique il a envoyé ces photos?

ou trouver ou est eberger le site t dans quel pays ?

maintenant sa copine me menace de portai plainte contre moi du a cette photo que je lui est envoyé par email ...alors que lui a publié ces photos

quel recours je peu avoir contre lui et elle qui me menace de porter plainte contre moi et le drois de l image dela personne qu n vois et a qui j ai pas demander son accord

mais c etait 1 simple image envoyé en privé a cette personne ?

que dois je faire ?

et comment reagir vis a vis de cette tiers personne qui mememnace?

Par **jolie_pika**, le **22/03/2009** à **13:47**

ok comme ca je peu vous faire suivre le dernier email qu ej ai reçu de ses personne comment vous contacté autrement que sur ce forum?

Par **frog**, le **22/03/2009** à **14:58**

Panique à bord pour pas grand chose... Pour une photo de biroute envoyée par mail, tu ne crains rien.

Quant à faire disparaître les photos de toi, soyons réalistes : Elles ont depuis longtemps été sauvegardées, republiées, diffusées par tous les crève la dalle du net, dans autant de pays qu'ils et les sites qui hébergent les images sont réparties.

Agiter les bras et parler de procédure avec à l'appui un cours très théorique sur le droit à l'image ne servira absolument à rien, sinon à perdre de l'argent et de l'énergie.

C'est fait, c'est fait. Reste à oublier l'illustre connard qui a abusé de telle sorte de la confiance que tu lui avais accordé, c'est encore ce qu'il y a de plus conséquent et d'efficace comme réaction.

Par **loupetitlagrange**, le **19/05/2010** à **14:50**

Bonjour,

Je suis journaliste pour NRJ12 et recherche le témoignage d'une jeune femme qui aurait subi ce type de préjudice.

Si des photos, d'ordre privé, ont été diffusées sur le net n'hésitez pas à me contacter.

Lou Petit Lagrange:

Je suis joignable au 01 40 74 78 61 ou par mail loupetitlagrange@gmail.com

Par **calahan**, le **26/08/2010** à **12:20**

Bonjour,

Je tiens juste à apporter mon témoignage sur des photos mise en lignes illégalement sur des sites pornographiques et sur l'utopie de croire que l'on va pouvoir les faire retirer .

J'ai un ami qui suite à un dépannage de son PC par une de nos connaissance, c'est fait voler des photos intimes de sa femme par cette personne qui a mis ces photos sur un des nombreux site proposant de stocker des photos de particuliers en soit disant toute sécurité... Puis de là ces photos ce sont retrouvées sur des site d'images pornographiques amateurs...

Un jour un (autre) ami me dit qu'il croit reconnaitre des photos de la femme de mon meilleur pote sur internet et m'envoie des liens vers ces sites, et là je reconnais sa femme. Gêné, j'alerte mon ami qui tombe des nues.

Depuis je ne compte plus le nombre de soirée à aider à traquer ses photos pour les faire retirer.

De cette malheureuse expérience, ce que je peux dire :

- Ne faite surtout pas confiance aux sites proposant d'héberger vos photos car nous nous sommes aperçus (grâce à des forums et autres) que beaucoup de personnes ont retrouvées des photos (et pas forcément des photos intimes) mises en lignes après les avoir déposées sur un de ces sites.

- Pour être franc, il est illusoire de penser que l'on va pouvoir enlever des photos intimes qui on été mises sur des sites X amateurs : Très peut d'entre eux on un Webmaster facilement contactable .

La plus part de ces sites sont basés dans les pays de l'est et s'échange leur photos avec un effet "boule de neige" ...

Pour avoir des informations sur un site que vous n'arrivez pas à contacter allez sur domaintools.com et là tapez le nom du site . Et vous déchanterez rapidement lorsque vous verrez que le site est basé quelque part très à l'est ...

Bref nous avons réussi à faire retirer des photos sur certain sites, c'est même un des administrateur d'un d'entre eux qui nous à dit de voir sur [domaintools](http://domaintools.com) lorsque nous n'arrivions pas à contacter certain sites.

Pour tout ces sites des pays de l'est rien à faire les photos sont en ligne et le seront pour longtemps, très longtemps ...

La seule chose à faire si cela vous arrive , ne dépensez pas toute votre énergie contre des moulins à vent, il faut arrivé à accepter la chose ...

Par **ssaa**, le **26/11/2010** à **08:58**

bonjour, voila j ai lu votre histoire, et cela m interesse, car mon ex a mis mes photo nue sur les site prno et sur les cites de rencontre, je voudrais savoir comment enlever ces photos, svp, car quand j ecrit au cite ces informatiser, il y a pas de reponse, mercie de me repondre

Par **mumu**, le **12/09/2012 à 11:25**

Bonjour Karim

pouvez-vous me dire comment faire pour retrouver des photos mises à votre insu sur le net car depuis 3 ans j'ai une mauvaise impression car j'avais fait de la web cam avec lui .

et bien sûr il n'y a pas meilleur moyen pour détruire une personne.
J'ai voulu porter plainte

Par **bibilafracheur**, le **15/09/2012 à 19:28**

Malheureusement mis à part traquer les sites web susceptible d'héberger ce type de photos, il n'y a pas de solution.

Avez vous des pistes, quant aux sites web ? vous a t il laissé des informations ?

Pour enlever des photos, signalez ces photos sur le site, envoyez des mails à ce sujet au web master

Par **micka13012**, le **30/10/2012 à 17:55**

Bonjour ,

Je pense que votre "ex" est en tord , car il a divulguer des photos de vous sans votre accord ou du moins il ne veut pas les retirers . vous n'avez rien fait d'illégales la photo envoyes est une photo envoyés dans une boite mail personnel donc qui n'est pas publique , la loie de l'atteinte a l'image ne s'applique donc pas contre vous mais plutot pour vous .

Sur ce bonne chance , cordialement micka13012. (désoler pour les fautes je suis en 3eme)